



VOTEZ "NON" au certificat numérique
RAISON #7 - LES DROITS FONDAMENTAUX « EN PIÈCES » - Première partie

Suite aux rapports précédents, voici une raison **légal**e et **éthique** supplémentaire pour laquelle nous vous demandons de VOTER "CONTRE" le certificat numérique:

Le principe de l'absence de « contrainte ».

Les citoyens de l'UE ont le droit de décider de manière responsable, libre et volontaire, de toute action affectant leur santé. Ils ont le droit de décider de consentir ou non à l'administration d'un produit médical et "*doivent recevoir au préalable des informations appropriées sur le but et la nature de l'intervention ainsi que sur ses conséquences et ses risques*". "Ils ont le droit de prendre des décisions selon leur propre volonté, à tout moment. (1)

(1) Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine : Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine. Oviedo, 1997 (article 6)

La Cour européenne des droits de l'homme a souligné que l'intégrité corporelle d'une personne **concerne les aspects les plus intimes de sa vie privée**. (2)

(2) Guide de la Cour européenne des droits de l'homme pour l'article 8 - 31 août 2020
https://www.echr.coe.int/Documents/Guide_Art_8_ENG.pdf

Le certificat numérique **contraint clairement les citoyens européens à prendre certaines décisions concernant leur santé**.

Non seulement la proposition **sous-estime leurs capacités de décision et leur responsabilité en matière de santé, mais elle pose également une condition à la libre circulation si les citoyens ne permettent pas les intrusions dans leur intégrité corporelle**.

Comme nous l'avons souligné dans nos précédents rapports, la libre circulation est un droit fondamental au sein de l'UE. **Si la proposition ne permet la libre circulation qu'à**

ceux qui se soumettent à des interférences médicales, cela équivaut à utiliser la force coercitive d'une manière secrète et inacceptable.

En effet, les effets combinés des tests permanents forcés et de l'impossibilité de voyager en l'absence de test de santé, poussent fortement la population à accepter la vaccination comme seule solution durable pour exercer son droit de voyager. Il s'agit donc d'une **coercition** de facto, mais pas de jure, **pour se faire vacciner**.

Selon nous, cette proposition de certificat numérique nous prive de nos droits fondamentaux et nous impose une série de contraintes, par exemple une chaîne sans fin, de tests ou une vaccination forcée, qui **violent le droit à l'intégrité corporelle**.

Cela n'a rien à voir avec le libre arbitre, le consentement ou le respect des droits fondamentaux. Comme nous pouvons le constater, il s'agit bien de coercition.

Nous continuerons, dans les jours qui suivent, à vous envoyer des éléments juridiques et scientifiques **justifiant et soutenant l'idée que vous devez VOTER "CONTRE" cette attaque sans précédent contre nos libertés fondamentales**.

Cordialement,